



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome IV (1854)**

Village de l'arrondissement de Dole, canton de Montmirey-le-Château ; perception et paroisse de Dammartin ; distribution de poste de Thervay; à 5 km de Montmirey-le-Château, 23 de Dole et 75 de Lons-le-Saunier.
Altitude : 218^m.

La commune de Mont-Rambert a été réunie à celle de Marpain, le 22 octobre 1823.
Le territoire est limité au nord par Pesmes et Malans, dont il est séparé par l'Ognon, et par Mutigney ; au sud par Brans ; à l'est par Thervay et Malans ; à l'ouest par Dammartin. Le Pays-Neuf fait partie de la commune.

Il est traversé par les routes départementales n° 11, de Besançon à Dijon ; 12 de Vesoul à Auxonne ; 13 de Dole à Gray ; par les chemins vicinaux tirant à Dammartin, à Pesmes, à Brans ; par l'Ognon, le bief de Brans et le ruisseau de l'Étang.

Le village est disposé en amphithéâtre, sur la rive gauche de l'Ognon, contre le revers d'un coteau escarpé et très élevé. Les maisons sont généralement groupées, construites en pierre et couvertes en tuiles ou en chaume. Les rues sont rapides et mal alignées. Le hameau de Mont-Rambert se déploie sur le sommet d'un coteau, dont le château occupe le point le plus élevé.

Population : en 1790, de Marpain, 146 habitants ; de Mont-Rambert, 86 ; population réunie en 1846, 229 ; en 1851, 228, dont 116 hommes et 112 femmes ; population spécifique par km carré, 41 habitants ; 48 maisons, dont 36 à Marpain et 12 à Mont-Rambert ; 58 ménages.

État civil : Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1792.

Vocabulaire : Assomption de la Mère de Dieu. Avant 1783, paroisse de Champagny.

Série communale à la mairie depuis 1793, déposée aux Archives Départementales avant, où Marpain a reçu les cotes 5 E 166/1 et /48. La série du Greffe a reçu les cotes 3 E 555, 3 E 5083 à 5086, 3 E 3785, 3 E 8523, 3 E 9266 à 9268 et 3 E 13518. Tables décennales : 3 E 1253 à 1261.

Microfilmé sous les cotes : 5 Mi 654 et 655, 5 Mi 1255, 2 Mi 1089, 2 Mi 2112, 5 Mi 13, 5 Mi 14 et 5 Mi 1184.

Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre : exécuté en 1824 ; surface territoriale 555^h, divisés en 2073 parcelles, que possèdent 261 propriétaires, dont 187 forains ; surface imposable 531^h, savoir : 339^h en terres labourables, 74 en bois, 58 en prés, 46 en vignes, 8 en parcours, friches et murgers, 2^h 39^a en jardins et vergers, 2^h 05^a en sol et aisances de bâtiments, 1^h 29^a en saussaies, d'un revenu cadastral de 14.768 fr.; contributions directes en principal 2.538 fr.



Le sol, très accidenté et même montagneux près du village, est d'une fertilité ordinaire et produit du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du méteil de seigle et de blé, du colza, des pommes de terre, **du** chanvre, des vins rouges et blancs agréables, beaucoup de foin, des fourrages artificiels ; peu de légumes secs, de navette, de carottes fourragères et de fruits. On exporte le tiers des céréales et moitié de la récolte des vins. Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune, des bêtes à cornes et des porcs qu'on engraisse, des volailles et quelques chevaux. 12 ruches d'abeilles. L'agriculture n'y fait pas de progrès.

On trouve sur le territoire, du minerai de fer, des gravières, des carrières de belle et bonne pierre de taille, susceptible de recevoir le poli, et de la pierre ordinaire à bâtir. Cinq ouvriers sont employés chaque jour à l'exploitation des carrières.

Les habitants fréquentent les marches de Pesmes, Dole et Auxonne.

Forges de Mont-Rambert : Il y avait à Mont-Rambert une ancienne manufacture de fer-blanc, dont tous les produits étaient expédiés à Paris. En 1759, on n'y faisait plus que du fer, lorsque cet établissement fut momentanément suspendu. La forge, le moulin et leurs dépendances furent vendus nationalement, le 15 novembre 1595, à M. Rossigneux, de Pesmes. La forge a été remplacée par un moulin à cinq tournants, en 1819.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour ; une maison commune, construite en 1830, qui a coûté 7.000 fr. ; elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 30 garçons et 10 petites filles, les plus grandes suivant l'école de Dammartin ; une fontaine avec lavoir, construite en 1831, qui a coûté 4.000 fr. ; un puits communal, construit en 1835 ; une pompe à incendie ; un puits communal à Mont-Rambert, construit en 1838, qui a coûté 4.200 fr., et 41^h 95^a de friches, prés, bois et parcours, d'un revenu cadastral de 487 fr. ; la section de Mont-Rambert a 16^h 42^a de broussailles, bois, mares et pâtures, d'un revenu cadastral de 177 fr.

Bois communaux : 39^h 58^a ; coupe annuelle, 1^h 24^a. Le hameau de Mont-Rambert a 14^h 17^a ; coupe annuelle, 42^a.

Budget : recettes ordinaires, 2.458 fr. ; dépenses ordinaires 2.402 fr.

Bureau de bienfaisance : Revenu ordinaire, 45 fr.

NOTICE HISTORIQUE

Il est à l'extrémité de notre département une belle contrée, que l'on parcourt pour la première fois avec bonheur, et que l'on revoit toujours avec un plaisir plus vif ; c'est la vallée à travers laquelle l'Ognon déroule ses replis tortueux. De la pointe du roc que couronne le château de Mont Rambert, on peut jouir à son aise du charme de ses sites et admirer la fertilité de ses campagnes. Une position aussi heureuse que celle de Marpain et des villages environnants, ne pouvait manquer de fixer l'attention des premiers habitants de la Séquanie. Les populations s'y pressèrent. Une véritable cité développa ses rues immenses sur les territoires de Dammartin, Champagny, Nilieu, Mutigney, Champagnolot, Marpain, et même jusque près de Chassey. Quel était son nom ? Ce problème fera toujours le désespoir des archéologues. Nous avons déjà signalé les magnifiques ruines découvertes à Dammartin, Nilieu, Champagny. Celles qu'on retrouve au sud de Marpain, sont de même nature. Elles abondent surtout dans les contrées dites **sur les Rangs** et **aux Murgers**. Plusieurs chemins se croisaient à Dammartin. Ils venaient de Besançon, de Dole, de Salins, et de plusieurs villes détruites de la Haute-Saône. Le **castellum** de Mont-Rambert et celui dit **en Rochefort**, étaient destinés à leur protection. Dans le lieu appelé **au Chemin ferré**, on a reconnu les traces d'un chemin pavé et parfaitement cimenté.



Seigneurie de Mont-Rambert : Pesmes était le centre d'une des plus vastes baronnies de la province. Ses premiers possesseurs étaient issus de la maison des comtes de Vienne, qui disparut avec Étienne ou Stéphanie, femme de Guillaume-le-Grand, comte de Bourgogne, ainsi que nous l'apprend l'épithaphe de Guy de Pesmes, gravée au XI^e siècle, sur son tombeau dans l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs. Elle commence en ces termes :

Guido de Pesmis jacet hîc quem Christus supremis

Agmimbus societ, matre rogante Maria.

Quem clarum genere, comites genuêro Viennâ.

Ils étendaient au loin leur puissance sur les deux rives de l'Ognon et comptaient leurs vassaux par centaines. Mont-Rambert avec Marpain et Nilieu pour dépendances, n'était qu'un faible démembrement de ce fief, qui se prolongeait jusqu'à la Saône. La justice haute, moyenne et basse, y était attachée.

Seigneurs : Guillaume, 1^{er} du nom, sire de Pesmes, chevalier, appelé Guy dans plusieurs chartes, vivait en 1100. Ce prince belliqueux, toujours à la tête de ses vassaux, se montra si entreprenant, qu'Anscric, archevêque de Besançon, et Renaud 1^{er}, comte de Bourgogne, furent obligés de se liguier en 1122, pour résister à ses usurpations. Il vivait encore en 1150. Ses enfants furent **Guy** et **Ponce** ou **Poinçard** de Pesmes. Ce dernier eut pour son apanage la seigneurie de Mont-Rambert. Guy, sire de Pesmes et de Rupt, fit en 1157, des dons importants à l'abbaye de Cherlieu. Il épousa une dame, du nom d'Algaïa, de laquelle il eut **Guillaume II**, **Guy II**, **Aymon**, **Ponce** de Pesmes et une fille. Guillaume II, Aymon et Guy, se qualifiaient tous trois de sires de Pesmes. Aymon donna en cette qualité, à l'abbaye d'Acely, en 1182, ses dîmes de Taxenne et un pré sur Thervay. Guy II, sire de Pesmes en partie, s'était emparé d'un lieu appelé **Ruenot**, qui avait été donné à Acely par Odon de Champagne. En 1183, il manifesta son repentir et restitua ce domaine, pour obtenir son pardon. Guillaume II, sire de Pesmes, approuva en 1169, les aumônes faites à l'abbaye de Cherlieu par Guy, son père, et Guy de Pesmes, son aïeul. Il assista comme témoin en 1200, à différentes chartes signées de Marguerite, comtesse de Bourgogne. Ce seigneur eut pour fils, **Guillaume III** et **Poinçard** de Pesmes, chevalier, sire de Valay et de Bougey. Ce dernier mourut sans enfants d'Alix, sa femme, nommée avec lui dans une charte de 1270. Guillaume III, sire de Pesmes, reconnu en 1260, que le château de Mont-Rambert, qui lui provenait de Poinçard, son oncle, relevait du comté de Bourgogne ; Hugues, comte palatin, et Alix son épouse, lui donnèrent 300 livres estevenantes, pour prix de cet hommage. Dès ce moment, la terre de Mont Rambert a relevé directement du comté de Bourgogne.

Les enfants de Guillaume III furent **Hugues**, deux filles mariées dans les maisons d'Arc et de Villefrancon, et **Poinçard** de Pesmes, sire de Mont-Rambert. Ce seigneur étant mort sans postérité, laissa sa fortune à son frère. **Hugues**, sire de Pesmes et de Mont-Rambert, chevalier, fit hommage en 1292, à Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, du fief de Thervay, sauf la fidélité qu'il avait jurée aux comtes de Bourgogne, de Champagne et de Bar, au duc de Bourgogne, à l'archevêque de Besançon, aux seigneurs de Montfaucon, de Vergy et de Faucogney, et mourut le 26 août 1301. Il fut inhumé dans l'église paroissiale de Pesmes ; il est dépeint sur sa tombe en robe longue, fourrée de vair, et attachée avec une ceinture, de laquelle pend une épée ; autour, est gravée cette épithaphe :

cy git noble homs Hugues, sire de Pesmes, qui trespassa l'ou mecredi après la Saint Bernard, en l'an de grâce M. CCC. et un. Prayez por ly.

Il fut père de Guillaume IV, de Jeannette de Pesmes, épouse de Guillaume, sire d'Arguel, et de deux fils naturels. Guillaume IV, sire de Pesmes et de Mont Rambert, chevalier, signa au mois de novembre 1314, l'acte de confédération faite entre les gentilshommes de Bourgogne, Champagne et Forez, pour s'opposer à la levée des impôts que Philippe-le-Bel, roi de France, voulait mettre sur les nobles. Il fit son testament l'an 1327, le dimanche avant la fête de l'Ascension, élit sa sépulture en l'église Saint-Hilaire de Pesmes ; institua héritière **Jeannette** de Pesmes, sa fille, dans le cas où il n'aurait pas d'autres enfants ; ordonna à son héritière d'envoyer, après qu'il serait mort, un chevalier en la Terre-Sainte, et de lui donner 340 livres pour les frais de son voyage, conformément aux intentions de son père, enjoignit à sa fille de rendre aux églises de Saint-Jean et de Saint-Étienne de Besançon, le château de Mont-Rambert, qui avait été construit des deniers de ces églises ; fit des legs à tous les écuyers et aux demoiselles attachés à sa maison et à ses parents les plus proches ; donna à Gillette de Courcelles, son épouse, ses équipages, ses chevaux,



ses bijoux d'or et d'argent, ses meubles et la jouissance du château de Mont-Rambert, et affranchit de la main-morte les sujets de ses seigneuries de Pesmes, Malans, Valay, Broyé et Jallerange, en réparation des maux qu'il leur avait causés pendant la durée des guerres qu'il avait eues. Guillaume, sire de Pesmes, fut inhumé dans l'église de ce lieu ; il est représenté sur sa tombe, armé de toutes pièces, avec cette épitaphe :

cy giert messires Guillames, signour de Pesmes, qui trespasa l'an de grâce M. CCC. XXVII. le XVI. jor de juhin.

Il n'eut de son mariage qu'une fille, Jeannette de Pesmes, alliée à Othe de Granson, damoiseau, puis chevalier, qui ratifia en 1327, le testament de son beau-père, sans cependant l'exécuter entièrement, car le château de Mont-Rambert ne fut point rendu aux églises de Besançon. Ce seigneur fit hommage en 1327, à Mahaut, comtesse de Bourgogne, des châteaux de Pesmes, Mont-Rambert et Bar. Ses enfants furent **Jacques et Jacquette** de Granson, épouse de Gérard de Montfaucon, seigneur de Vuillafans. **Jacques** de Granson, chevalier, sire de Pesmes, Durne, Mont-Rambert, Bar, etc., épousa Marguerite de Vergy, fille de Guillaume de Vergy, seigneur de Mirebeau et de Bourbonne, et d'Agnès de Durne, sa seconde femme, et en eut **Guillaume**, mort avant sa mère, **Jean**, **Alix**, épouse de Guillaume de Pontalier, chevalier, et **Hugnette** de Granson, épouse d'Henri de Salins, chevalier, seigneur de Poupet.

Jean de Granson, chevalier, sire de Pesmes, Villey, Nancuisse, Durne, Mont-Rambert, duquel Olivier de la Marche écrivait en 1438, « *qu'il était parent des plus grands seigneurs de Bourgogne, et de ces sujets du duc, à qui il écrivoit, Cousin. Vaillant chevalier et bien renommé, et aymé entre les gens d'armes de Bourgogne, et qui fit en son temps de grands services au duc et à ses pays,* » avait épousé Catherine de Neufchâtel, fille de Thiébaud VI, sire de Neufchâtel et de **Blamont**, et de **Marguerite** de Bourgogne.

Elle le rendit père de **Guillaume**, **Antoine**, **Henriette**, mariée à Jean de Vienne, chevalier, seigneur de Neublans et de Saillenay, et de **Jean** de Granson. **Guillaume** de Granson, chevalier, sire de Pesme, Durne, Villafans, la Marche, le Val-de-Saint-Julien, Bard, Mont-Rambert, **Nancuisse**, le **Villey**, **était en 1409, au siège de Vellexon**. Il alla, en 1414, **servir** le duc de Bourgogne en Artois, **et était la même année, avec sa troupe, dans la ville d'Arras**, assiégée sur le duc par l'armée du roi. Il **devint** conseiller de Jean, **duc de Belfort** régent du royaume de France, et d'Anne de Bourgogne, son épouse, et fut présent à la ratification de leur mariage, qui se fit à Troyes, le 18 mai 1423. Il eut de Jeanne de Vienne, sa femme, fille d'Henri de Vienne, chevalier, seigneur de Neublans, et de Jeanne de Gouhenans, dame d'Essoye, **Hélion**, **Simon** et **Louise** de Granson, épouse de Philibert du Châtelet. Hélion de Granson, chevalier, seigneur de la Marche, Mirebeau, Durne, Villafans, Gouhenans, Nancuisse, Mont-Rambert, etc., sénéchal de Bourgogne, épousa en **premières noces**, en 1467, Jeanne, fille d'Erard du Châtelet, et en eut **Antoine** et **Guillaume** de Granson, morts jeunes, **et Louise** de Granson, femme de Louis Lallemand, chevalier, seigneur de l'Arbent. Il se remaria avec Avoyé, fille de Jean de Neufchâtel, seigneur de Montagu et de Fontenoy, lieutenant-général des duché et comté de Bourgogne. Cette dame le rendit père de Bénigne de Granson, mariée en 1513 à François de Vienne, chevalier, seigneur de Listenois, sénéchal et maréchal du Bourbonnais. Il épousa en **troisièmes noces** Jeanne de Beaufremont, veuve de Jacques Rollin, seigneur de Présilly, puis de Philippe de Longwy, seigneur de **Longepierre**, et n'en eut pas d'enfants. Nous ne connaissons pas le résultat du partage qui eut lieu entre Louise et Bénigne de Granson, sœurs consanguines. Il est probable cependant, que Louis Lallemand est le seigneur qui figura en 1543, aux combats de Duren et de Landrecy, sous le nom de sieur de Mont-Rambert.

En 1584, on trouve la terre de Mont-Rambert entre les mains de noble Philibert Deschamps, écuyer, et de Jean Deschamps, son fils, marié à Julienne de Tennère. Criblés de dettes, ces gentilshommes, après avoir épuisé leur crédit dans des emprunts onéreux, vendirent successivement à réméré la plupart de leurs terres, etc. Ces demi-mesures ne firent que hâter leur ruine. Mont-Rambert fut mis en décret en 1593, et adjugé à Benoît Charreton, seigneur de Chassey, moyennant 86.100 fr. La famille de cet acquéreur était originaire de Blye, près de Châtillon-sur-Courtine. Un de ses membres était venu se fixer à Lons-le-Saunier. De cette branche sortit Benoît Charreton, qui fut nommé, le 24 août 1561, premier maître à la chambre des comptes de Dole. Le roi Philippe II l'appela à sa cour et lui fit épouser, le 13 octobre de la même année, Henriette d'Aens, dame d'honneur de la reine. Le roi de Naples lui accorda des lettres de

noblesse au mois de novembre 1576. Le roi d'Espagne le nomma, le 7 octobre 1579, trésorier général de ses épargnes, et administrateur général des biens et confiscations des absents dans les Pays-Bas. Pour prix de ses services, il lui accorda, le 30 novembre 1580, une pension annuelle de 600 fr. sur les salines de Salins. Au mois de novembre 1588, il le nomma chevalier de ses ordres et capitaine-général de ses pays par deçà. Le 8 mai suivant, il en fit son conseiller et le commis de ses domaines et finances, avec la charge de capitaine de ses villes et pays de Lengheim. Le 7 septembre de la même année, ce seigneur reçut le brevet de souverain bailli des villes d'Aloz et Grammont.



Il fut le premier maire élu de Lons-le-Saunier. Benoît Charreton, qui avait acquis de nombreuses seigneuries dans le comté, et dont la fortune s'élevait à plus de 300.000 livres, testa le 14 septembre 1598, et mourut en l'an 1600. Sa veuve eut le château de Mont-Rambert et d'autres domaines pour son douaire.

Maximilien Charreton, l'un de ses fils, seigneur de Chassey, Mont-Rambert, Pymorin, etc., épousa, le 19 février 1610, Béatrix de Binans, fille de Claude de Binans, seigneur de Chambéria, et de Péronne de la Baume. Il mourut sans postérité avant 1618. Ses folles prodigalités avaient anéanti sa fortune. Ses biens furent mis en décret. Charlotte Charreton, sa sœur, épouse de Léonard Carraciolo, gentilhomme du duc de Nembourg, capitaine de 500 hommes entretenus aux Pays-Bas pour le service du roi d'Espagne, gouverneur d'Orsoye, acheta la terre de Mont-Rambert. N'ayant pu payer son acquisition, Marguerite de Poligny, épouse de Claude de Beauffremont, baron de Scey-sur-Saône, en poursuivit la revente, et l'adjudication fut tranchée au profit de François d'Amédor. Ce seigneur, au lieu de profiter des effets de cette adjudication, revendit Mont-Rambert à Charlotte Charreton, et lui prêta 48.000 fr. pour payer les créanciers.

Anne-Antoine Charreton, veuve de Guillaume du Villey, chevalier, ancien gentilhomme de l'empereur Charles-Quint, et épouse en secondes noces de Claude Bouton, baron de Pierre, prétendit avoir droit au quart de cette acquisition, en remboursant à sa sœur le quart des sommes payées aux créanciers, et intenta un procès à cette occasion devant le parlement. Une revente fut ordonnée, et Ferdinand de Longwy, dit de Rye, archevêque de Besançon, fut proclamé adjudicataire. Ce prélat laissa, en 1637, ses terres et baronnies de Vuillafans, L'île, Balançon, Montrond, Cicon, Ougney, Mont-Rambert, etc., à Ferdinand François Just de Rye, marquis de Varembois, le dernier mâle de la famille de Rye, avec substitution en faveur des enfants mâles de Louise de Rye. Le marquis de Varembois mourut sans postérité, le 5 août 1657. Louise de Rye avait épousé en 1614, Claude-Antoine de Poitiers, baron de Vadans, Souvans, etc., chevalier d'honneur au parlement de Dole. Elle en eut entre autres enfants, **Ferdinand-Éléonore** de Poitiers, chevalier d'honneur au même parlement, qui prit le titre de comte de Saint-Valier, et profita de la substitution contenue au testament de Ferdinand de Rye, son grand-oncle maternel, à la charge de relever le nom et les armes de Rye. Il épousa Jeanne-Philippe de Rye, fille de François, marquis de Varambois, et de Catherine-Marie d'Ostfrise, comtesse de Ritberg. Cette dame devint héritière du marquisat de Varambois, des comtés de la Roche, Busançois, Villersexel, Châtillon, etc., par le décès sans postérité de ses frères, à condition de faire porter à ses enfants le nom de Rye. De ce mariage naquirent entre autres enfants, **Ferdinand-François** et **Frédéric-Léonore** de Poitiers. Celui-ci, dit le **marquis de Poitiers**, né en 1654, fut colonel de dragons, puis brigadier des armées du roi en 1694. Il n'eut point d'enfants de Catherine de Grammont. Ferdinand-François, comte de Poitiers, né en 1652, épousa en premières noces Marguerite-Françoise d'Achey, et en eut **Marie-Françoise**, alliée à Charles-Antoine-François, marquis de la Baume-Montreuil, **Louise-Jeanne-Philippe**, mariée à Gabriel-Philibert de Grammont, baron de Châtillon, et **Marie-Emmanuelle**, alliée à Ferdinand Florin, marquis du Châtelet. Il se remaria avec Françoise d'Anglure, fille d'Arnoul Saladin d'Anglure, marquis de Coublans, dont naquirent trois filles, chanoinesses à Remiremont, **Ferdinand-Joseph**, comte de Poitiers, qui succéda au fidéicommissaire de Rye, et **Charles-Frédéric** de Poitiers, qui recueillit celui d'Anglure-Coublans. **Ferdinand-Joseph** de Poitiers-de-Rye-d'Anglure, comte de Poitiers et de Neufchâtel, resté seul mâle de sa maison, en fut le dernier, et mourut à Paris, le 19 octobre 1715. Il avait épousé, le 31 janvier précédent, **Marie-Geneviève-Henriette-Gertrude** de Bourbon-Malause, demoiselle d'honneur de la duchesse douairière d'Orléans, de laquelle naquit posthume, le 23 décembre, **Élisabeth-Philippine** de Poitiers.



Cette riche héritière épousa Guy-Michel de Durfort-de-Lorges, duc de Randans, maréchal de France, auquel elle porta en dot les biens des maisons de Poitiers, de Rye et d'Anglure-Coublans. Ceux de Rye lui furent contestés par Charles-Ferdinand-François de la Baume, marquis de Montrevel, fils de Marie-Françoise de Poitiers, lequel prétendait, que suivant le testament de Ferdinand de Rye, archevêque de Besançon, ils étaient substitués à l'infini, et qu'ils devaient passer aux mâles descendants par des filles, au défaut des mâles descendants par les mâles. Le parlement de Paris, auquel le procès fut renvoyé, jugea que la substitution avait pris fin, par le défaut des mâles de la maison de Poitiers, et que les biens étaient libres dans la personne du dernier de ces mâles. Élisabeth-Philippe de Poitiers n'eut qu'une fille, qui mourut avant elle. Son mari, tout en aspirant à sa fortune, pour la faire passer à ses propres héritiers, la rendit très malheureuse et ne vivait point avec elle. En 1748, cette dame donna au vicomte de Durfort, neveu de son mari, sa terre de Mont-Rambert. Ce jeune homme étant mort, la duchesse de Lorges, sa sœur, se fit donner par la maréchale, en 1772, une somme de 600.000 fr.

Cette donation donna lieu à un immense procès, intenté par M^{mes} de Ligniville et de Choiseul. Le dernier seigneur de Mont-Rambert fut Claude-Antoine Clériadus, marquis de Choiseul-la-Baume, héritier d'Élisabeth-Philippe de Poitiers. Ce gentilhomme porta sa tête sur l'échafaud, par suite d'une condamnation du tribunal révolutionnaire de Paris, et ne laissa pour héritier qu'un fils, **Claude-Antoine-Gabriel**, duc de Choiseul, pair de France, lieutenant-général des armées du roi en 1825, chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion d'honneur. La terre de Mont-Rambert avait été vendue nationalement en 1795.

Château : Le château de Mont-Rambert était d'une étendue considérable, et passait pour très fort. Il était défendu par de larges fossés et d'épaisses murailles. Gollut le comptait encore, au XVI^e siècle, au nombre des forteresses les plus importantes de la province. Il avait cependant été pris et gravement endommagé par les troupes de Louis XI en 1479. Il fut de nouveau attaqué par les troupes d'Henri IV en 1595, et pris par les Français en 1636. Il n'en reste plus qu'une tour octogonale, du style ogival usité au XIV^e siècle. Il a été remplacé par un beau château moderne, qui était devenu la propriété du lieutenant-général comte Paul Grenier, né à Sarrelouis en 1768. Paul Grenier, entré au service en 1784, comme simple soldat, conquiert tous ses grades sur les champs de bataille. Distingué par Napoléon, dont il devint l'aide de camp, il fut élu, en 1815, membre de la chambre des représentants, par le département de la Moselle, et en devint vice-président. Après l'abdication de Napoléon, il fut nommé membre du gouvernement provisoire. A la rentrée des Bourbons, il vint habiter le château de Mont-Rambert et y mourut le 19 avril 1827. Sa succession fut recueillie par le baron Grenier, son frère, maréchal-de-camp, qui mourut aussi à Mont-Rambert, le 7 novembre 1835. Cette propriété appartient actuellement à M. Menans.

Prévôté : Il y eut une famille noble qui eut la prévôté de Mont-Rambert et en porta le nom. Jean de Mont-Rambert, écuyer, vivait en 1383.

Seigneurie de Marpain : Marpain fut toujours un membre de la seigneurie de Mont-Rambert. Le 1^{er} janvier 1584, Philibert Deschamps et Jean, son fils, vendirent ce village avec la haute, moyenne et basse justice, sous la faculté de rachat pendant six ans, à Benoît Charreton, moyennant 4.000 fr. ; mais ils remboursèrent l'acquéreur quelques années après.

Fief d'Aligny : Il y avait à Marpain un fief considérable, dit **d'Aligny**, qui appartient d'abord à une famille de ce nom, ensuite à M. de Mayrot, seigneur de Mutigney, et enfin à M. Picot d'Aligny. On voit encore dans le village une grosse tour qui dépendait de ce fief.

Fief de mairie de Marpain : Il y a eu à Marpain un fief de mairie, qui a été possédé pendant plusieurs siècles, par une famille noble de nom et d'armes. Jean-Adolphe de Marpain vivait encore en 1580.

Chapelle : Marpain et Mont-Rambert dépendaient de la paroisse de Champagny. Il y avait, dans le premier de ces lieux, une chapelle seigneuriale dédiée à sainte Anne et une autre au château de Mont-Rambert, dédiée aux Trois-Rois. La chapelle de Marpain est située vers le sommet du coteau contre

lequel est bâti le village. On n'y arrive qu'en gravissant 27 degrés d'escaliers. Elle se compose d'un clocher couronné par une flèche quadrangulaire, d'une nef, d'un sanctuaire et d'une sacristie. Elle est voûtée en ogive et décorée de colonnes engagées, sans chapiteaux. Cet édifice est l'un des monuments les plus purs et les plus remarquables du style ogival tertiaire, usité au milieu du XV^e siècle, époque de sa construction. On y remarque la tombe richement ciselée d'Étienne Roquier, mort en 1825, et celles de Jean-Adolphe de Marpain et de son épouse, morts en 1558 et 1568. Leurs armoiries ont été effacées.



Ermitage : L'ermitage de Mont-Rambert, dont on ignore l'origine, était dédié à saint Aubin et habité par trois ermites de l'ordre de Saint Jean-Baptiste, qui donnaient l'instruction aux enfants du voisinage. Il se composait d'un bâtiment, d'une chapelle et d'un clos en jardins, terre et vigne, d'une surface de 85^a . Il a été vendu nationalement, le 18 mai 1793, à Claude-Étienne Bourset, de Mont-Rambert, moyennant 4.150 francs.

Bibliographie : Statistique de l'arrondissement de Dole, par M. Marquiset. —Généalogie de Bourgogne. — Histoire des sires de Salins. — Archives de la préfecture du Jura.